



Entraînements à la Mairie : Salle des fêtes, place de l'hôtel de ville 16230 MANSLE

	Lundi	Mercredi
Moins de 12 ans	18h / 19h	18h / 19h
Plus de 12 ans	19h / 20h30	19h / 20h30

Tarifs

- Montant annuel forfaitaire plus de 12ans : 165,00 euros
- Montant annuel forfaitaire moins de 12ans : 135,00 euros
- Option passeport sportif FFKDA (Pour les compétiteurs) 20 euros valable 8 saisons

Règlements

Tous les chèques seront établis à l'ordre du MANSLE VOVINAM, datés du jour de leur émission. Vous avez la possibilité de régler en 3 fois, les chèques seront retirés en début de saison, février et avril :

- Pour les moins de 12 ans : 1 chèque de 50€, 1 de 45€ et 1 de 40€.
- Pour les plus de 12 ans : 1 chèque de 60€, 1 de 55€ et 1 de 50€.

Pièces à fournir

- Une adresse e-mail
- Certificat médical ou Attestation sur l'honneur
- Une photo pour le passeport sportif (option).

Certificat médical ou Attestation sur l'honneur

A partir de la saison 2022/2023, le **certificat médical est seulement nécessaire pour les combats en compétition.**

Pour les non-combattants, aucun certificat n'est nécessaire, Néanmoins, vous pouvez utiliser le questionnaire médical pour déterminer si vous avez besoin de l'avis d'un médecin. Seule une attestation sur l'honneur est à fournir au club.

A noter que pour des raisons de confidentialité, aucun questionnaire ne doit être communiqué au club.

Nouveautés 2022

Les formulaires électroniques sont disponibles sur le site, vous pouvez les renseigner avec votre appareil favori et les envoyer par mail.